

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 353 Vœu relatif à une meilleure utilisation des parkings des bailleurs publics de la Ville.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que :

La délibération 2014 DVD 1115 instaure une nouvelle tarification du stationnement de surface incitant les automobilistes parisiens à utiliser de façon préférentielle le stationnement souterrain. Il est nécessaire en parallèle de cette évolution sur le stationnement de surface d'utiliser tous les leviers dont la Ville et ses opérateurs disposent pour gérer au mieux également le stationnement souterrain ;

Sur les 510 000 places de stationnement souterrain situées sous immeubles à Paris (soit la plus grande part de l'offre), les bailleurs sociaux gèrent une offre estimée entre 120 000 et 150 000 places. Cela représente une offre aussi importante que tout le stationnement de surface ;

En 2006-2007, à l'initiative des élus communistes, la Ville de Paris avait engagé un programme de modernisation et de baisse des prix des parkings de bailleurs sociaux afin de mieux les utiliser. L'objectif était, à recettes constantes pour les bailleurs, de mieux utiliser leur parc de stationnement en diminuant les taux de vacance ;

Cette opération avait permis de réduire de façon importante le taux de vacance dans ces parkings, tout en la couplant avec une réduction des prix dans nombre d'entre eux ;

Depuis cette date, le taux de motorisation à Paris a baissé de façon très conséquente. Il est probable que le taux de vacance des parcs de bailleurs sociaux a réaugmenté de façon conséquente (il est sans doute situé au-delà de 25%, avec localement des situations à plus de 50% de vacance) ;

Il est donc nécessaire, comme cela a été fait par le passé, de réactualiser les tarifs des parcs des bailleurs sociaux parisiens, et en particulier de ceux des bailleurs de la Ville (Paris Habitat, RIVP, SIEMP, Elogie) qui concentrent la très grande majorité du parc ;

Sur la proposition du Groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

Une délibération actualisant les tarifs des parcs de stationnement des bailleurs sociaux Paris Habitat, la RIVP, la SIEMP et Elogie, voire d'autres bailleurs, soit adoptée par le Conseil de Paris au premier semestre 2015, avec pour priorité des baisses de prix ciblées en fonction des taux de vacance.